

Thourotte, le 24 Mars 2022

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
21 MARS 2022**

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, PASTOT, MMES BALITOUT, DRELA, MONFORT, VANDENBROM, DACQUIN, FRETE, VANPEVENAGE, GRANDJEAN, MM PIAR, DROUET, BOURDON, JOLY, RICARD, SERVAIS, BONNETON, LEFEVRE, POTET, DERE, MMES FONTAINE, DAUMAS, BACONNAIS .

ETAIENT REPRESENTES Madame PIHAN GAUMET qui avait donné pouvoir à Madame VANDENDROM, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN.

ABSENTS : Messieurs CUELLE, IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEOEUF, Rédacteur Principal ; Madame DECORTE Nathalie, Responsable service finances

SECRETAIRE DE SEANCE: M. MONFORT Mélanie.

Au titre des finances, le Conseil Communautaire a adopté :

- o Les Comptes Administratifs 2021 du budget général, du budget annexe de la pépinière d'entreprises, du budget annexe du Parc d'activités et du budget annexe du bateau promenade, du budget annexe SPANC.
- o L'affectation des résultats du budget général 2021 comme énoncé ci-après :
 - Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 7 057 059.00 € ,
 - Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement : 2 400 000.00 € ,
 - Article 1068 fonct.01 : excédent de fonctionnement capitalisé : 631 651.00 €.
- o L'affectation des résultats du Budget annexe de la pépinière 2021 comme énoncé ci-après :
 - Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 216 701.00 €,
 - Article 002 fonction 01 - déficit de fonctionnement : 147 124.00 €.
- o L'affectation des résultats du Budget annexe du Bateau promenade 2021 comme énoncé ci-après :
 - Article 002 fonction 01 - déficit de fonctionnement : 277 545.00 €,
 - Article 001 fonction 01 - excédent d'investissement : 162 826.00 €.
- o L'affectation des résultats du Budget annexe SPANC 2021 comme énoncé ci-après :
 - Article 002 fonction 01 - excédent de fonctionnement : 788.00 €.
- o Les Comptes de Gestion 2021 du budget général, du budget annexe de la pépinière d'entreprises, du budget annexe du Parc d'activités, du budget annexe du bateau promenade et du budget annexe SPANC,
- o Les décisions modificatives N°1/2021 pour le budget général, n°1/2021 du budget annexe pépinière d'entreprises, N°1/2021 du budget annexe du bateau promenade et N°1/2021 du budget SPANC,
- o La sollicitation d'une subvention au titre de la DETR pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique,
- o Une aide financière d'urgence pour l'Ukraine d'un montant de 3 000 €.

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o Pour les tarifs événementiels 2022 à la Cité des Bateliers,
- o A la demande de subventions (DETR/Agence de l'Eau/LEADER) pour la réalisation de parkings et la construction d'un bloc sanitaire à la Cité des Bateliers pour un projet d'un montant total de 479 084.24 €HT ,
- o A l'inscription au PDIPR d'un chemin de randonnée sur Saint Léger aux Bois et la demande de subvention au Conseil Départemental pour un projet à hauteur de 9437.04 € HT,
- o A la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le site Internet du Musée Territoire 14/18.

Au titre du développement économique, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o A la signature d'une convention de partenariat avec Initiative Oise Est.

Au titre de la Culture, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o A la demande de subvention auprès du Conseil Régional et Départemental dans le cadre des actions culturelles 2022.

Au titre de l'aménagement du territoire, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :

- o A la signature d'une convention financière entre la CC2V et l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées.

Le Conseil Communautaire a également :

- Validé les 6 ambitions et les 28 objectifs du projet territoire 2030,
- Accepté et autorisé les engagements de dépenses à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, diverses prestations et cocktails lors de réceptions officielles, les frais de restauration...

Le Président,



P. CARVALHO